

ENS RENNES

Concours Droit-économie

Ce sujet zéro a été élaboré dans le cadre de la réforme du concours d'entrée au département Droit-économie-management qui **entrera en vigueur à la session 2020**. Anciennement appelé *Concours D1*, il devient le *Concours Droit-économie* et il est régi par les arrêtés suivants, publiés le 17 mai 2018 :

- Conditions d'admission des élèves au concours Droit-Économie
arrêté du 18-4-2018 (NOR > [ESRS1800072A](#))

- Programme du concours Droit-Économie d'admission en première année
arrêté du 18-4-2018 (NOR > [ESRS1800073A](#))

EPREUVE D'ENTRETIEN

« Sujet zéro » n° 6

Sujet proposé par A.S. Bailly

« Ce qui résiste, c'est la prison. »

Surveiller et punir, de Michel Foucault

Par Jean-François BERT

On a le plus souvent lu *Surveiller et punir* (1975) comme une histoire des corps, de la discipline, d'un pouvoir qui, avant d'agir sur l'idéologie, s'exerce au travers de l'imposition de gestes, d'attitudes, d'usages, de répartitions dans l'espace. L'ambition de Foucault était certes de donner à voir la manière dont les pouvoirs agissent au travers des corps, mais *Surveiller et punir* lui a permis aussi de renouer avec un problème théorique qu'il n'a cessé de poser dans son travail depuis *l'Histoire de la folie* (1961) et dont la radicalité le rend toujours actuel :

« Un fait est caractéristique : lorsqu'il est question de modifier le régime de l'emprisonnement, le blocage ne vient pas de la seule institution judiciaire ; ce qui résiste, ce n'est pas la prison-sanction pénale, mais la prison avec toutes ses déterminations, liens et effets extra-judiciaires ; c'est la prison, relais dans un réseau général des disciplines et des surveillances ; la prison, telle qu'elle fonctionne dans un régime panoptique. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne peut pas être modifiée, ni qu'elle est une fois pour toutes indispensable à un type de société comme la nôtre » [Foucault, 1975, p. 357].

La prison n'est pas fille des lois mais de la norme. Elle ne sert qu'à une chose, créer de la délinquance qui, en retour, permet un contrôle de plus en plus profond des populations. Si cette institution a pu subsister jusqu'à nous, c'est parce qu'elle a été portée par un régime politique ayant pour but de rendre « docile » et « utile » l'accumulation des hommes. En d'autres termes, la prison résulte d'un choix. Elle n'a pas toujours existé et a par ailleurs été tout de suite considérée comme « boiteuse » [Foucault, *ibid.*, p. 347], pour reprendre une autre expression de Foucault.

En 1980, à l'occasion d'un débat qui l'oppose à des historiens membres de la Société d'histoire de 1848, et plus particulièrement à Maurice Agulhon, Foucault rappelle qu'il n'avait pas eu la vocation, avec *Surveiller et punir*, de dresser un tableau de la délinquance au XIXe siècle, mais plutôt de comprendre comment certains choix se sont opérés. C'est dans ce cadre particulier qu'il lui paraissait important d'inventorier les différents domaines qui ont informé ce choix de la prison. Il en indique trois :

« 1) des manières de penser, des concepts, des thèses qui ont pu constituer, à l'époque, un consensus plus ou moins contraignant – un paradigme théorique (en l'occurrence celui des "philosophes" ou des "idéologues") ; 2) des modèles effectivement mis en œuvre et expérimentés ailleurs (Hollande, Angleterre, Amérique) ; 3) l'ensemble des procédures rationnelles et des techniques réfléchies par lesquelles à l'époque on prétendait agir sur la conduite des individus, les dresser, les réformer » [Foucault, 1980, p. 34].

Par cette réflexion généalogique, Foucault cherche – comme à son habitude – à mettre en crise les pratiques en questionnant les processus qui sous-tendent la constitution et la stabilisation de certains phénomènes dans le temps. Cette « histoire des singularités non nécessaires » distingue, particularise et permet ainsi de mettre au jour différentes formes ou configurations de pouvoir/savoir. C'était déjà son idée lorsque, durant les années 1960, il interrogeait ce qui rend possible l'« énoncé » en tant qu'« élément dernier indécomposable, susceptible d'être isolé en lui-même et capable d'entrer dans un jeu de relations avec d'autres éléments semblables à lui » [Foucault, 1969, p. 106]. Quelles sont les conditions d'apparition, de développement et de disparition des discours ? Pourquoi le contenu des discours varie-t-il de façon importante selon les époques ? Pourquoi, à une même époque, certains concepts, phrases et notions entrent et restent dans la mémoire et l'ordinaire des individus alors que d'autres sont rejetés ou passés sous silence ?

Durant les années 1970, Foucault déplace ce questionnement épistémologique vers les pratiques, mais sans pour autant lâcher son ambition théorique première¹. Ce qui lui importe, toujours, c'est de comprendre la manière dont le pouvoir se transforme en un savoir qui, à son tour, s'installe comme vérité dans la société. Ce nouveau travail de sape l'oblige à démasquer, comme dans *Surveiller et punir*, la complaisance des individus à l'endroit de leur situation sociale. Pourquoi acceptons-nous si allégrement la situation présente, pourquoi obéissons-nous aussi facilement à des formes de pouvoir délirantes dont l'effet est de nous rendre toujours plus dociles ?

Bert, Jean-François. « « Ce qui résiste, c'est la prison. » *Surveiller et punir*, de Michel Foucault », *Revue du MAUSS*, vol. 40, no. 2, 2012, pp. 161-172.

¹ Pour s'en convaincre, on peut se reporter à son cours...

ELEMENTS DE CORRIGE

Accroche

« *Nos prisons sont pleines, mais vides de sens.* » (Christiane Taubira, 2012)

Contexte

« Surveiller et punir, naissance de la prison », publié en février 1975, est fortement marqué par les formes de contestation nées en 1968.

Problématique possible

Pourquoi l'emprisonnement a-t-il été choisi et reste-t-il encore considéré comme peine préférable dans notre société, alors que ce système connaît de nombreux dysfonctionnements ?

Plan possible

I La prison, reflet d'une société disciplinaire axée sur le contrôle social

II La fermeture des prisons, un changement de paradigme

Analyse critique du texte proposé

- La prison, une institution qui servirait le pouvoir ?

Pour Foucault, une des questions fondamentales est la suivante : « Pourquoi obéissons-nous aussi facilement à des formes de pouvoir délirantes dont l'effet est de nous rendre toujours plus dociles ? »

S'il s'agit de la prison, comment rendrait-elle plus « docile » ? Le texte semble se contredire : d'un côté, « elle ne sert qu'à une chose, créer de la délinquance », et de l'autre l'auteur nous dit que « Si cette institution a pu subsister jusqu'à nous, c'est parce qu'elle a été portée par un régime politique ayant pour but de rendre docile. » Comment la prison pourrait être génératrice de violence et, en même temps rendre les sujets de droit « dociles » ?

L'explication viendrait de ce que les délinquants formeraient une frange d'individus indispensables qui joueraient le rôle de contrepoids à la soumission du reste de la population. Le coercitif éveille en chacun d'entre nous la crainte d'être puni, si la réponse trahit un écart par rapport à une norme de comportement, et engendre ainsi une soumission aux normes.

- L'argumentation de Foucault est imparable, sauf qu'il raisonne "toutes choses égales par ailleurs", dans un système clos dont il définit les limites qui lui conviennent.
Illustration dans le texte : « A l'occasion d'un débat qui l'oppose à des historiens (...) Foucault rappelle qu'il n'avait pas eu la vocation, avec Surveiller et punir, de dresser un tableau de la délinquance au XIXe siècle, mais plutôt de comprendre comment certains choix se sont opérés. » Ainsi son raisonnement ne s'appuie pas sur des faits historiques (nature, niveau de la délinquance, explications historiques sur cette évolution) mais sur un raisonnement abstrait.
- L'argumentation de Foucault consiste à établir que la prison est fermée sur elle-même, on dirait aujourd'hui, en reflet avec une notion économique, que c'est une « boîte noire ». En réalité, on mesure que son raisonnement lui-même est également fermé. En réponse aux critiques des historiens, il indique qu'il ne travaille que pour comprendre comment « certains choix ont été opérés ». Toutefois, ces choix ne sont pas inhérents à la prison mais sont en relation avec son environnement. On peut prendre un exemple simple avec le changement de société : dépénalisation de l'avortement, de l'homosexualité, peut-être bientôt du cannabis, sont des éléments de l'évolution sociétale qui ont un impact direct sur la prison.
- Pour Foucault, la prison est un fait social. Autrement dit, dans une société idéale, la prison pourrait être supprimée, puisque « la prison résulte d'un choix ». Là également, le raisonnement est pro-domo. Si on remonte dans l'histoire, lorsque la prison n'était pas institutionnalisée, au Moyen Âge par exemple, les procédés de punitions étaient effroyables (ordalies, tortures...). Les procédés de prévention, eux sont carcéraux ! Ainsi, la prison est assurément une institution de pacification au regard de la loi du talion.

Ouvertures/domaines de questionnement

- Ouverture sur les déviances, les normativités
- Le passage à une société de surveillance généralisée
- Le pouvoir de la Norme, nouvelle loi de la société moderne ? Le Normal s'établirait comme principe de coercition dans l'enseignement avec l'instauration d'une éducation standardisée et l'établissement des écoles normales...